



Score et comportement de paiement des entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Démarche partenariale 2SEPACA

Chiffres clés

Février 2014

6 000

c'est le nombre d'entreprises de PACA de plus de 10 salariés sur lesquelles porte l'étude

11,8 JOURS

c'est le retard moyen (au-delà du délai contractuel) de règlement par les entreprises de PACA de leurs fournisseurs

26,4%

c'est la part des entreprises de PACA qui respectent la date d'échéance de paiement de leurs fournisseurs

206

c'est le nombre d'entreprises de PACA (3,4 %) dont le retard de paiement dépasse les 30 jours, seuil au-delà duquel l'entreprise augmente fortement son risque de dépôt de bilan

59,1%

c'est la part d'entreprises de PACA dont le score est élevé (≥ 12 sur 20), traduisant un risque de défaillance faible à très faible

Sommaire

1 - Le score, un indicateur de santé économique des entreprises.....	P.4
2 - Le comportement de paiement, un moyen de détecter les entreprises en difficulté.....	P.7
3 - De l'observation à l'action.....	P.11

Score et comportement de paiement des entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cette publication de conjoncture se veut complémentaire aux productions existantes, avec un éclairage particulier sur la santé économique des entreprises, notamment sur leur comportement mensuel de paiement vis-à-vis de leurs fournisseurs. À cette fin, une base de données a été mobilisée auprès de la société Altares, organisme spécialisé dans l'information inter-entreprises. Les informations sont partagées et analysées au sein du partenariat régional Solvabilité des

entreprises et sauvegarde des emplois en PACA (2SEPACA), regroupant le Conseil régional PACA, la CCI de région PACA et les CCI territoriales, les agences d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, du Pays d'Aix-Durance et de l'aire toulonnaise. Ce premier numéro pose les bases de cette nouvelle lecture conjoncturelle, les suivants prendront la forme d'un tableau de bord régulier.

Méthodologie

La base de données de la société Altares contient des informations sur 13963 sièges de plus de 10 salariés situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, correspondant à environ 560000 emplois (février 2014). Pour consolider cet échantillon, n'ont été retenues que les entreprises dont le lieu décisionnel (siège) est situé en PACA et dont le comportement de paiement est renseigné sur 15 mois continus (de décembre 2012 à février 2014), soit 5985 entités, dont dépendent près de 377000 emplois. Rappelons que ces emplois ne sont pas forcément tous localisés au siège de l'entreprise. Ils peuvent être localisés dans des établissements secondaires situés en PACA, mais aussi dans d'autres régions. L'emploi correspond aux effectifs déclarés lors du dernier bilan

publié de l'entreprise. La base de données Altares, de périodicité mensuelle, contient deux informations spécifiques sur les entreprises : le score (cf : P.4) et le comportement de paiement vis-à-vis des fournisseurs (cf : P.7).

Avertissement : la faible taille des échantillons sur certaines zones d'emploi incite à la prudence quant aux résultats à cette échelle géographique. En effet, plus le nombre d'entreprises étudiées est faible plus l'impact de l'amélioration ou de la dégradation d'une entreprise est fort sur la moyenne de la zone géographique ou du secteur.

1 LE SCORE, UN INDICATEUR DE SANTÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

Le score (cf. encadré) attribué aux entreprises par Altares renseigne sur leur état de santé économique, en d'autres termes sur leur risque (probabilité) de défaillance à 12 mois. Cet indicateur est calculé en tenant compte du secteur d'activité de l'entreprise, de sa taille, des données financières de bilan et du comportement de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. L'analyse de la répartition des entreprises en fonction de leur score permet de qualifier la santé économique d'un territoire ou d'un secteur d'activité, et de mesurer le nombre d'emplois potentiellement menacés.

En PACA, près de 60 % des entreprises de l'échantillon sont notées favorablement, 20 % très défavorablement

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 59% des entreprises de l'échantillon sont jugées sans risque (faible ou très faible) et 21% présentent un risque modéré (février

2014). Néanmoins, 20% sont identifiées comme ayant une forte probabilité de défaillance à 12 mois. Environ 43 200 emplois dépendraient des entreprises à risque élevé dont le siège est situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, environ 223 700 emplois dépendraient d'entreprises locales dont le risque de défaillance est très faible.

Les Bouches-du-Rhône présentent la plus forte proportion d'entreprises à risque élevé de PACA

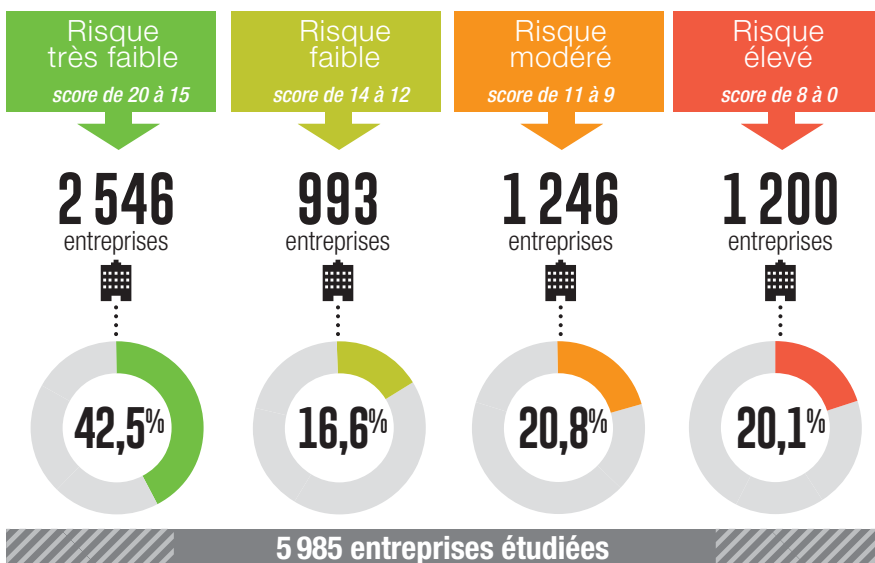
Dans les Bouches-du-Rhône, 22% des entreprises sont jugées à risque élevé par Altares, contre 20% en PACA. Il s'agit de la plus forte part d'entreprises à risque élevé des six départements de la région. À l'inverse, le Vaucluse et les Hautes-Alpes affichent la plus faible part d'entreprises à risque. Quant aux départements du Var et des Alpes-Maritimes, ils présentent une situation intermédiaire.

En corollaire, le Vaucluse affiche la plus forte proportion d'entreprises notées très favorablement et les Bouches-du-Rhône la plus faible part.

À l'échelle des zones d'emploi, la part des entreprises à risque élevé de défaut

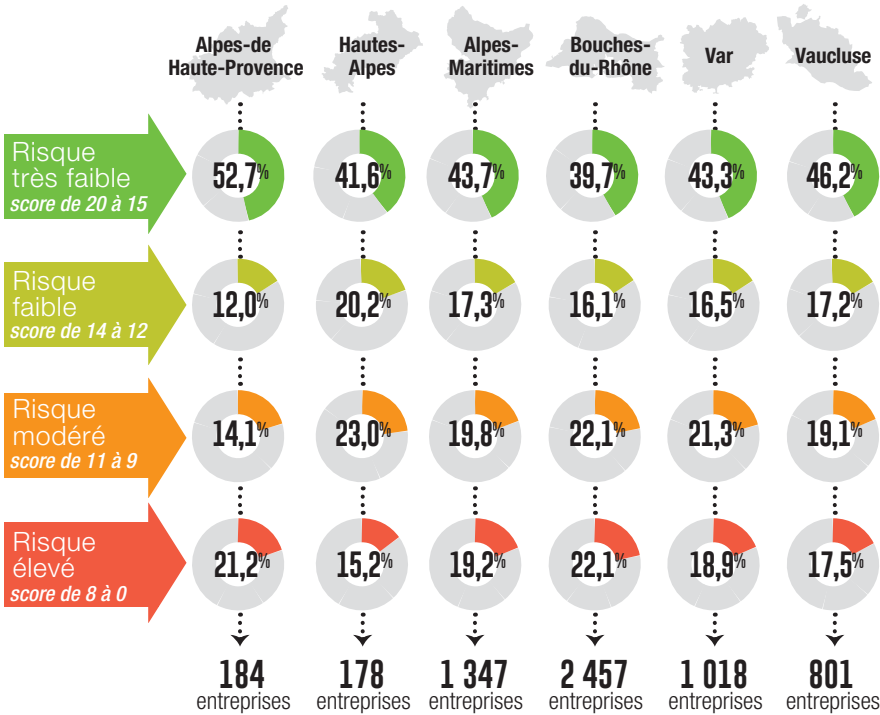
Définition du score

Le score ou cotation de l'entreprise : le score Altares (note sur 20) est une prévision de la défaillance des entreprises. A chaque note correspond une probabilité d'entrer en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) à un horizon de douze mois. Ce modèle statistique est basé sur la complémentarité de trois types de données : structurelles (secteur, taille), financières (éléments bilanciels), de paiement (comportement de paiement). Plus le score est élevé, plus le risque de défaillance est faible.



← RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR SCORE EN FÉVRIER 2014

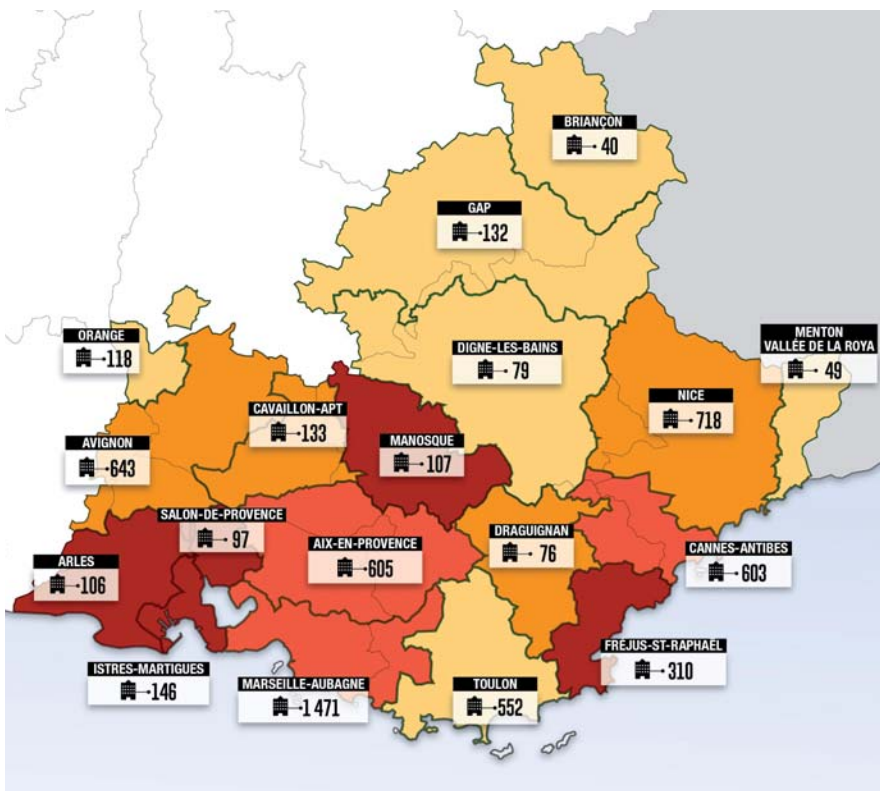
⬇️ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR SCORE EN FÉVRIER 2014 ET LEUR DÉPARTEMENT DE LOCALISATION



lance varie fortement. Parmi les 18 zones d'emploi de PACA, 5 affichent une proportion d'entreprises à risque élevé supérieure de plus de 10% (soit +2 points) à la moyenne régionale : Manosque, Arles, Istres-Martigues, Salon-de-Provence et Fréjus-Saint-Raphaël. Globalement, ces zones se situent plutôt à l'ouest du territoire régional. À l'inverse, 6 zones affichent une part d'entreprises à risque élevé inférieure de plus de 10% (soit -2 points) à la moyenne régionale : Menton-Vallée de la Roya, Digne-les-Bains, Briançon, Gap, Orange et Toulon. Globalement, ces zones se situent plutôt au nord-est du territoire régional. À noter que la zone d'emploi de Manosque affiche à la fois plus d'entreprises à risque élevé et plus d'entreprises à risque très faible, ce qui laisse supposer une forte dichotomie de son tissu économique.

Un risque plus élevé dans le BTP et plus faible dans le commerce

Les entreprises à risque élevé de PACA sont surreprésentées dans le secteur du BTP: 31,7% contre 20,1% tous secteurs confondus. Contrairement à certaines idées reçues, la part des entreprises à risque dans le secteur de l'industrie se situe exactement dans la moyenne.



⬅️ PART DES ENTREPRISES À RISQUE ÉLEVÉ À L'ÉCHELLE DES ZONES D'EMPLOI DE PACA



Score et comportement de paiement des entreprises

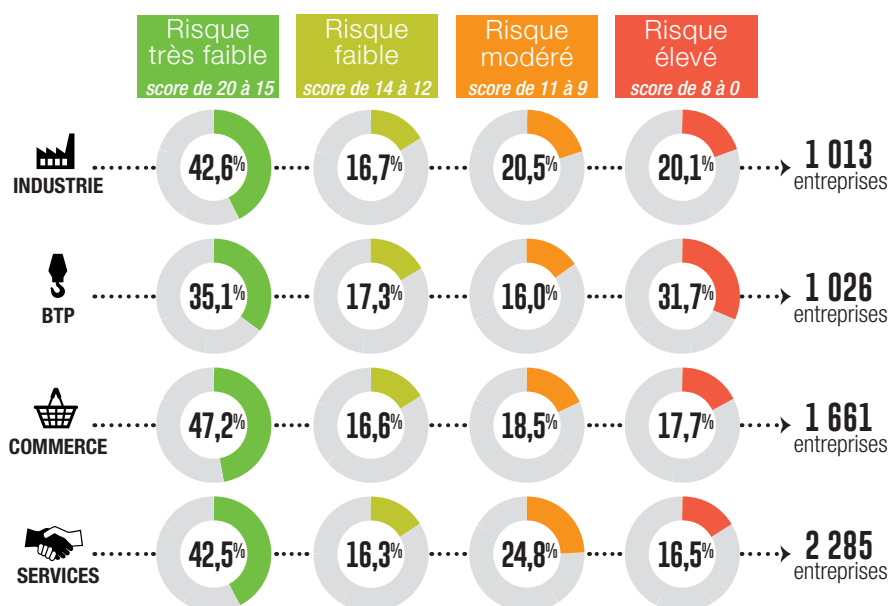
C'est dans le secteur du commerce et dans celui des services que cette part est la plus faible et, en corollaire, que la proportion d'entreprises à risque très faible est la plus forte.

Les petites entreprises et les PME sont plus exposées au risque de défaillance

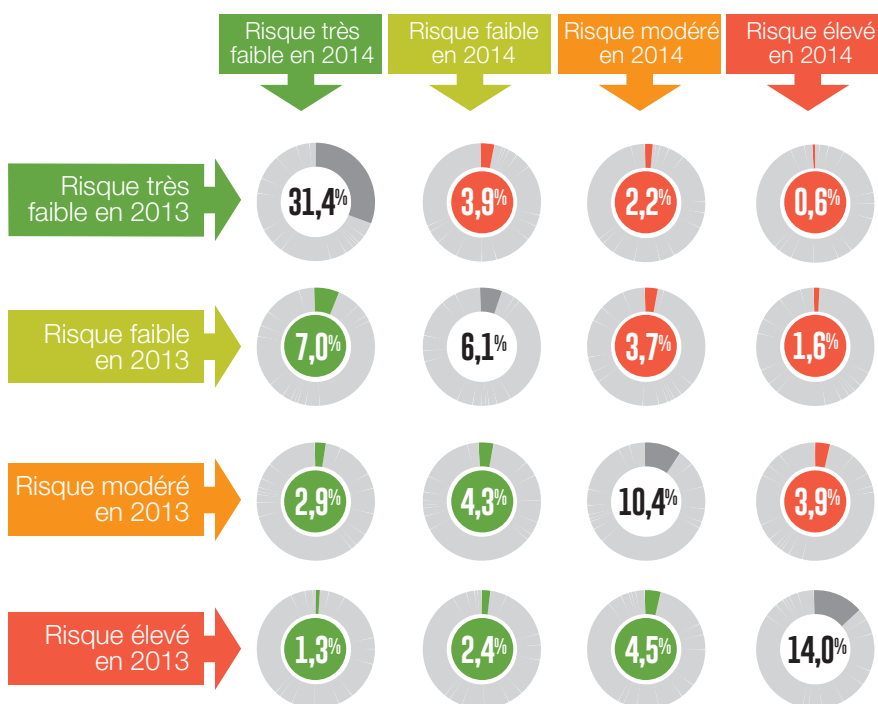
Environ 22% des entreprises ayant un effectif entre 10 et 20 salariés présentent un risque élevé de défaillance, contre 20,1% toutes tailles confondues. Pour les entreprises de 20 à 50 salariés, cette proportion demeure proche (19,8%). Cette part atteint encore 17,6% pour les entreprises de 50 à 200 salariés. Le risque élevé de défaillance se réduit néanmoins avec la taille de l'entreprise: seulement 12,8% des entreprises de 200 à 500 salariés présentent un risque élevé. À l'opposé, 41% des entreprises de 10 à 20 salariés présentent un risque très faible, contre 73% des entreprises de plus de 500 salariés.

22 % des entreprises ont amélioré leur score par rapport à l'année dernière

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score d'une année sur l'autre (février 2013 et février 2014), on voit qu'il y a 22,3% des entreprises qui enregistrent une amélioration de leur score alors que 15,8% ont enregistré une dégradation de celui-ci entre ces deux dates. Le "solde de tendance du score" est alors de +6,5 points. Indicateur à suivre également dans notre prochain numéro.



↑ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR SCORE ET LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ



↑ VARIATION DU SCORE SUR UN AN

Note de lecture : parmi les entreprises présentant un risque très faible en février 2014, 31,4% affichaient déjà ce niveau de risque en 2013. Leur score est resté stable sur un an. Parmi les entreprises présentant un niveau de risque élevé en février 2014, 0,6% d'entre elles affichaient un risque très faible en 2013. Ces entreprises ont connu une très forte dégradation de leur score en un an.

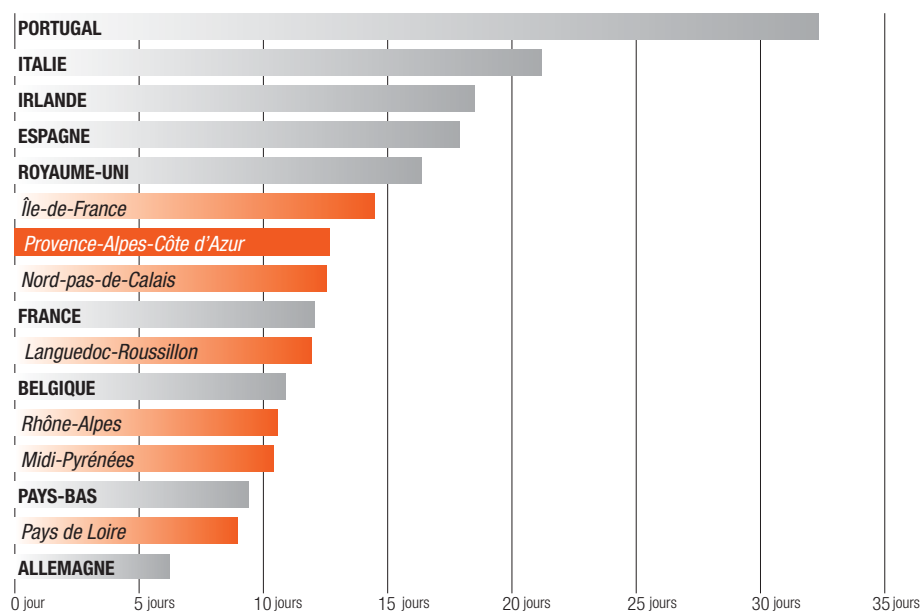
2 LE COMPORTEMENT DE PAIEMENT, UN MOYEN DE DÉTECTER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Au-delà du score, les retards de paiement vis-à-vis des fournisseurs sont des signes précurseurs de la dégradation de la santé des entreprises

Le comportement de paiement d'une entreprise est beaucoup plus conjoncturel que le score qui, lui, dépend essentiellement de variables plus structurelles et plus anciennes, issues du bilan de l'entreprise ou de caractéristiques propres à son secteur d'activité.

En France fin 2013, les entreprises paient leurs fournisseurs avec, en moyenne, 12 jours de retard contre 6,2 jours en Allemagne

Selon la note d'Altares, sur le dernier trimestre 2013, les entreprises françaises paient leurs fournisseurs en moyenne avec 11,9 jours de retard après la date d'échéance. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, le règlement des factures se fait plus rapidement, respectivement 6,2 jours, 9,4 jours et 10,9 jours, pour



une moyenne européenne qui s'élève à 14,8 jours. En effet, au Portugal, en Italie et en Espagne, les retards de paiement sont historiquement élevés. À l'échelle des régions, les entreprises localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur paient avec légèrement plus de retard que la

CLASSEMENT DE QUELQUES PAYS EUROPÉENS ET RÉGIONS FRANÇAISES SELON LE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES AU 4^e TRIMESTRE 2013

Source : note Altares, comportement de paiement des entreprises en France et en Europe : 4^e trimestre 2013

Définition du comportement de paiement

- **Le retard de paiement (paydex)** : c'est une valeur synthétique exprimée en nombre de jours de retard de paiement des fournisseurs, **au-delà du terme convenu contractuellement**. Pour être calculé il faut qu'au moins 3 fournisseurs aient fourni des renseignements sur le comportement de paiement de l'entreprise. Lorsqu'une entreprise paie en retard, le seuil de 30 jours de retard a été statistiquement confirmé comme un seuil au-delà duquel s'accroît le risque, c'est-à-dire sa probabilité de défaillance. Un retard de paiement traduit des difficultés pour l'entreprise, mais expose aussi les fournisseurs. Chaque année, de très nombreuses entreprises font faillite parce qu'elles sont payées tardivement. À noter qu'une entreprise peut avoir un retard de paiement négatif si elle paie ses fournisseurs en avance.

À savoir : la loi de modernisation de l'économie (LME) stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 les délais de paiement interentreprises sont plafonnés à 60 jours après l'émission de la facture, ou 45 jours fin de mois. Sauf dérogations négociées au niveau de certaines branches professionnelles.

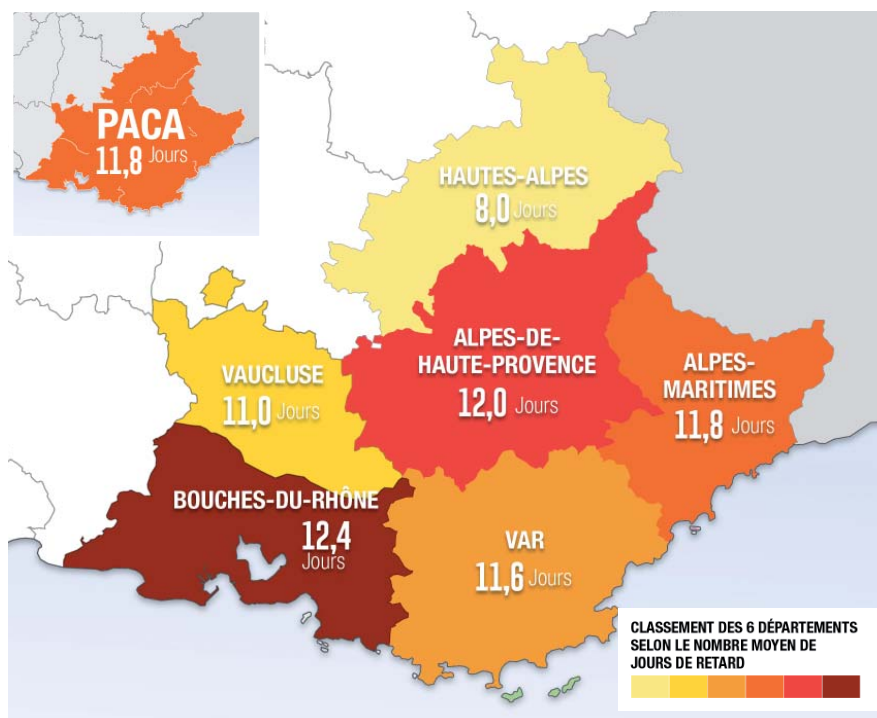
- **Paydex ou score moyen** : il s'agit de la somme des jours de retard ou des scores des entreprises de l'échantillon du secteur, du territoire, d'une filière... rapportée au nombre d'entreprises de cet échantillon. Chaque entreprise compte pour un, quels que soient sa taille, son chiffre d'affaires...

moyenne nationale. De ce fait, PACA appartient au groupe de régions où les retards de paiement sont en moyenne les plus élevés, juste derrière l'Île-de-France et la Corse.

Les différences régionales s'estompent en partie en tenant compte de la structure sectorielle des tissus économiques et des écarts de taille des entreprises. Mais les différences demeurent.

Début 2014, 11,8 jours au-delà du délai pour payer leurs factures en PACA, 12,4 jours dans les Bouches-du-Rhône

En février 2014, selon nos estimations, les entreprises de PACA règlent leurs factures avec un retard moyen de 11,8 jours. Les entreprises dont le siège est situé dans les Bouches-du-Rhône ont, en moyenne, un délai de paiement légèrement supérieur à la moyenne régionale, il en est de même, dans une moindre mesure, pour les entreprises des Alpes-de-Haute-Provence. Celles des Alpes-Maritimes et du Var sont dans la moyenne. Les entreprises de Vaucluse règlent, en moyenne, leurs factures avec un peu moins de retard que l'ensemble de PACA tandis que celles des Hautes-Alpes s'avèrent les plus vertueuses de la région.

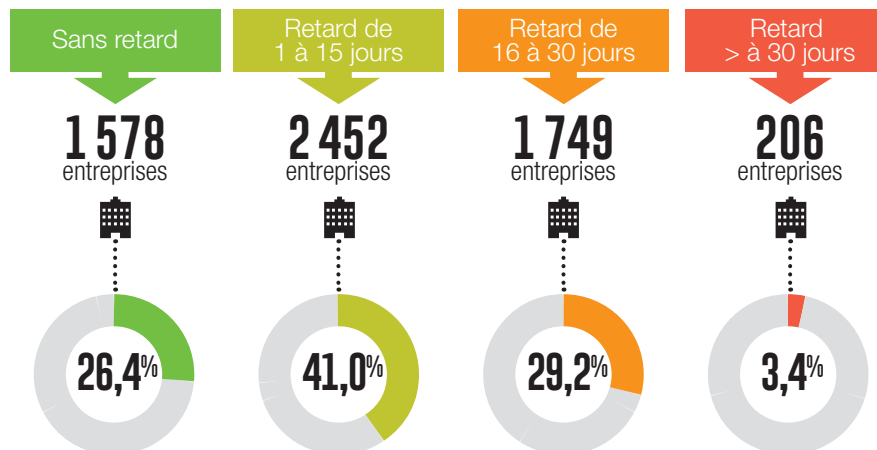


En PACA, près d'une entreprise sur quatre seulement paie ses factures dans les temps

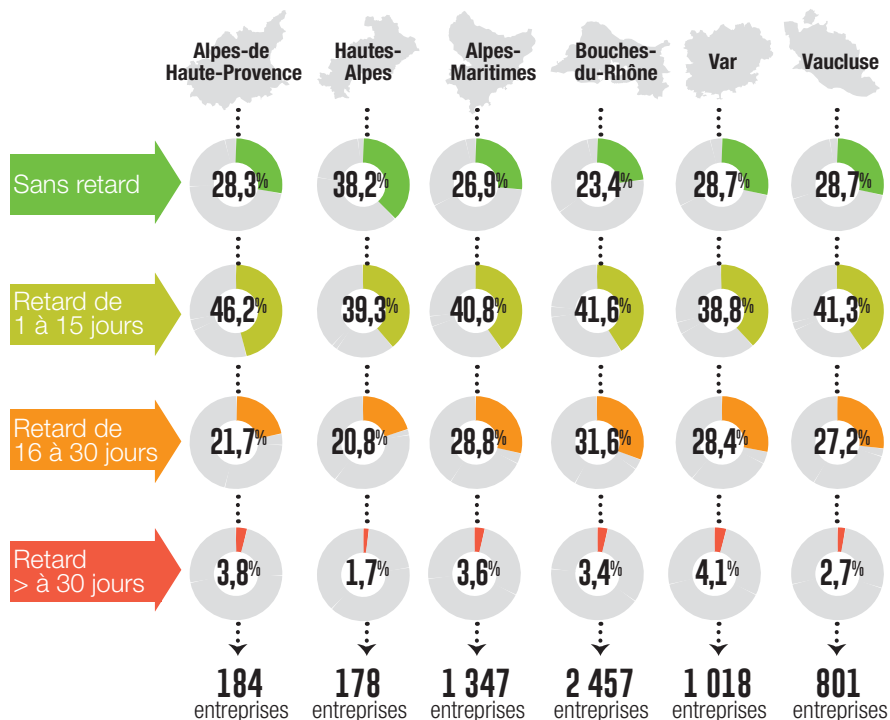
Selon les estimations, en février 2014, seulement 26,4% des entreprises de notre échantillon respectent la date d'échéance pour payer leurs factures. A l'échelle des départements, seul celui des Bouches-du-Rhône affiche une part inférieure à la moyenne régionale,

RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FÉVRIER 2014 (EN NOMBRE MOYEN DE JOURS DE RETARD) PAR DÉPARTEMENT

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT EN FÉVRIER 2014



RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT EN FÉVRIER 2014 PAR DÉPARTEMENT ⬇



avec 23,4% des entreprises qui paient à temps. En revanche, dans les Hautes-Alpes, 38% des entreprises respectent les délais.

Toutefois, la plupart des entreprises (41%) n'affichent que de petits retards

(inférieurs à 15 jours). En règle générale, les petites entreprises, les artisans, les commerçants, ne sont pas armés pour jouer du crédit fournisseur. Si leur trésorerie le permet, ils règlent leurs factures à temps. Dans le cas inverse, le retard de paiement peut vite déraper et dépasser le seuil des 30 jours, significatif d'un risque sérieux de défaillance.

Le BTP et le commerce affichent la plus forte part d'entreprises qui règlent leurs factures sans retard. À l'inverse, c'est dans le secteur des services que l'on retrouve proportionnellement le plus d'entreprises qui paient au-delà de 30 jours.

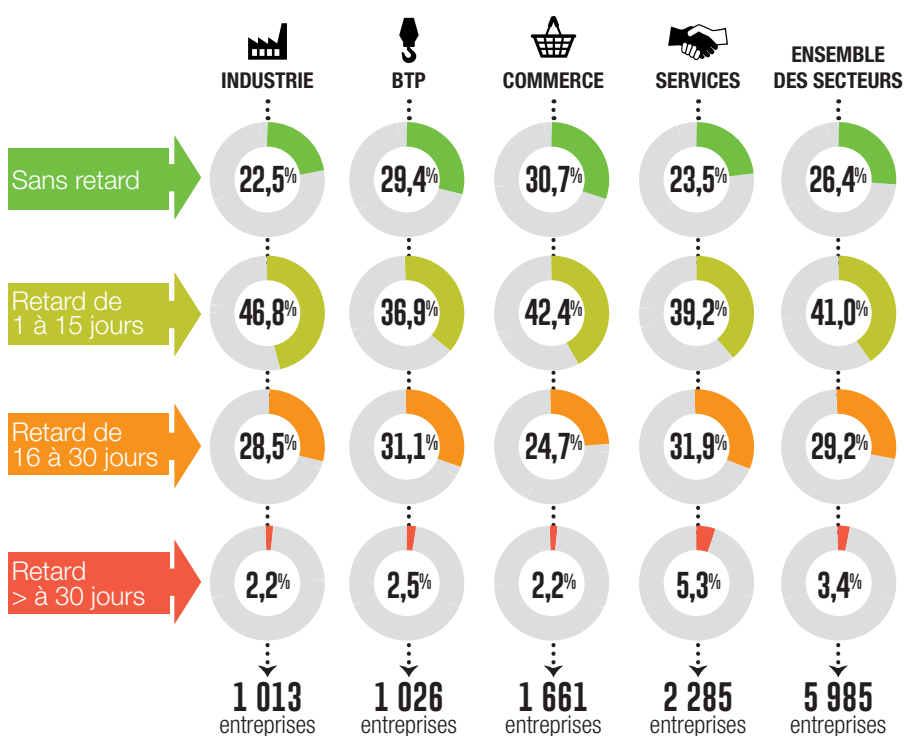
3,4 % des entreprises de l'échantillon (206 entreprises régionales) apparaissent fortement fragilisées au travers de leur comportement de paiement

En février 2014, 206 entreprises de plus de 10 salariés, soit 3,4% de l'échantillon, paient leurs fournisseurs avec plus de 30 jours de retard, seuil à partir duquel la probabilité de défaillance augmente.

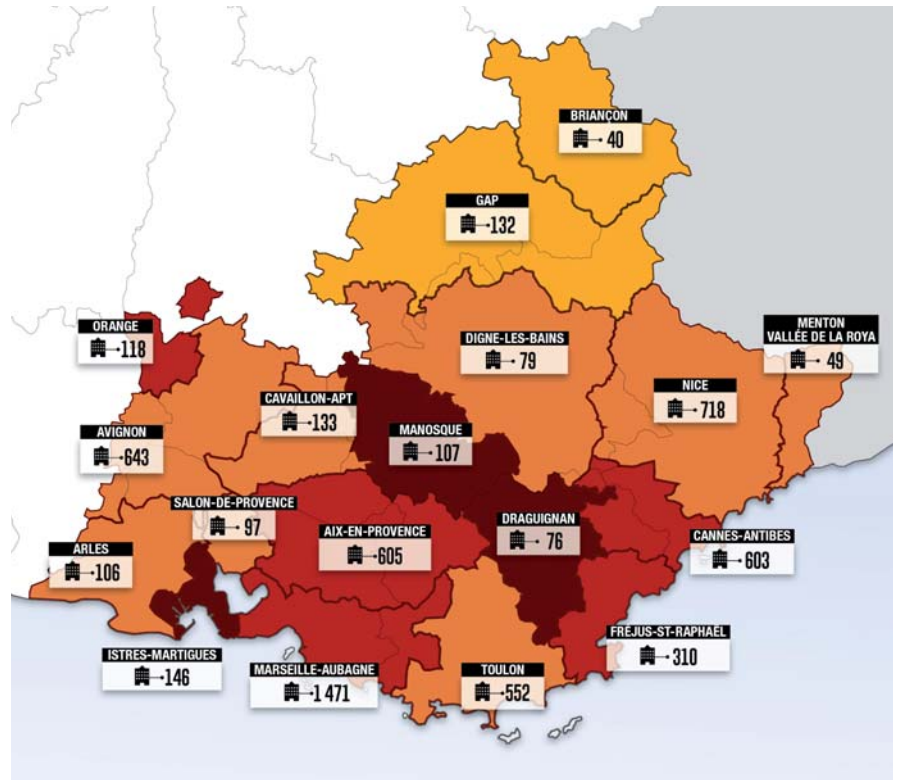
Ce sont environ 7400 emplois qui seraient de ce fait potentiellement menacés. Rappelons que ces emplois ne sont pas forcément tous localisés en PACA.

60% de ces entreprises, qui dépassent les 30 jours de délai de paiement, appartiennent au secteur des services. Ce sont 5,3% des entreprises de services qui paient au-delà des 30 jours, contre 3,4% dans l'ensemble de l'échantillon, ce qui montre une surreprésentation des entreprises en danger dans ce secteur.

⬅ **RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT EN FÉVRIER 2014 ET LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

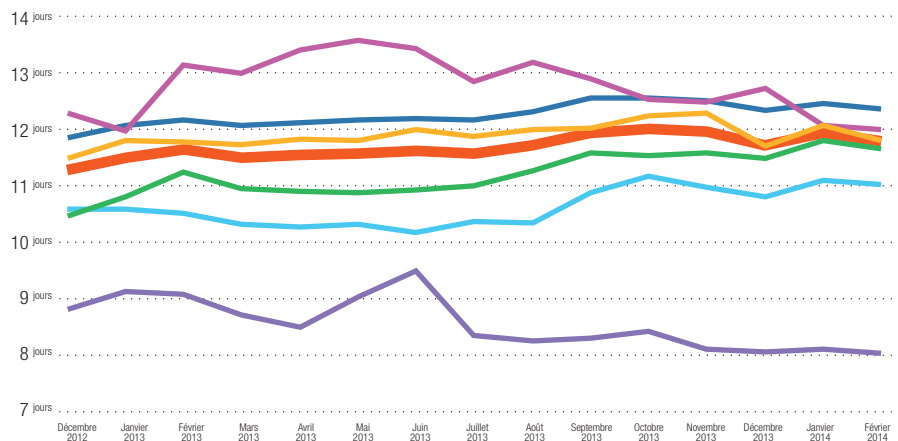


RÉPARTITION DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DES ZONES D'EMPLOI DE PACA SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT



Sur les 15 mois d'observation, le Var affiche le plus fort allongement du délai moyen de paiement

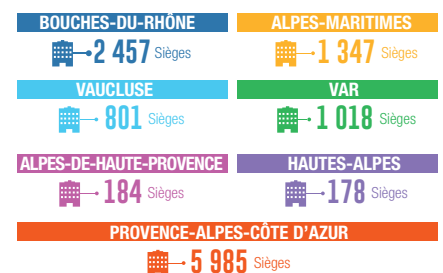
De décembre 2012 à février 2014, tous les départements de PACA affichent un allongement du délai de paiement moyen des entreprises, à l'exception des deux départements alpins dont l'évolution est toutefois à relativiser par rapport à la taille de l'échantillon. Le Var est le département dont la situation s'est le plus dégradée sur la période.



Le comportement de paiement ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années en PACA

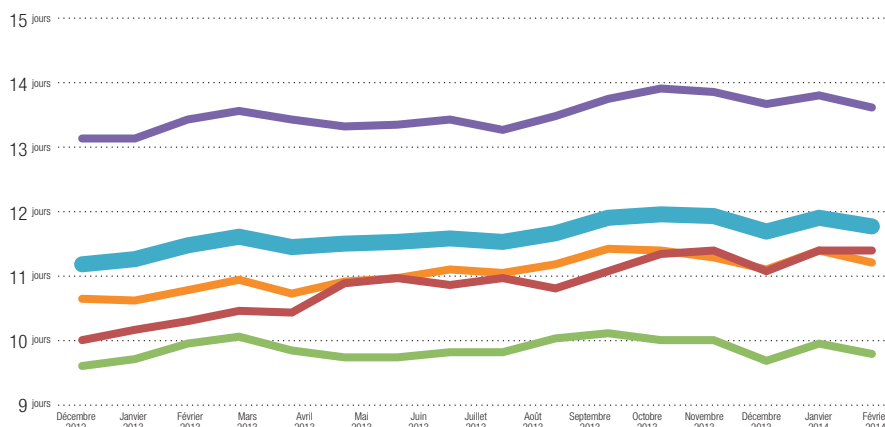
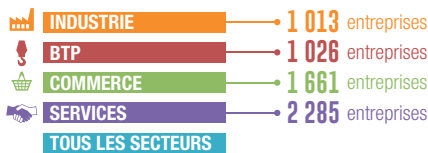
Le délai de paiement moyen ne cesse de s'allonger depuis quelques années en PACA, illustrant une situation économique difficile pour les entreprises régionales. Sur la base d'un échantillon constant sur quatre années, de près de 3 200 sièges d'entreprises de PACA, le retard de paiement était en moyenne de 9,2 jours en 2009. Depuis, la situation économique de ces entreprises semble s'être dégradée, le retard moyen augmentant les années suivantes : 9,6 en 2010, 10,3 en 2011, 10,6 en 2012 et 11,1 en 2013, pour atteindre 11,8 en février 2014.

COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES ENTREPRISES (PAYDEX MOYEN) PAR DÉPARTEMENT SUR 15 MOIS



Score et comportement de paiement des entreprises

**COMPORTEMENT DE PAIEMENT
DES ENTREPRISES (PAYDEX MOYEN)
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN PACA**



Le BTP affiche une dégradation du délai de paiement, le commerce résiste

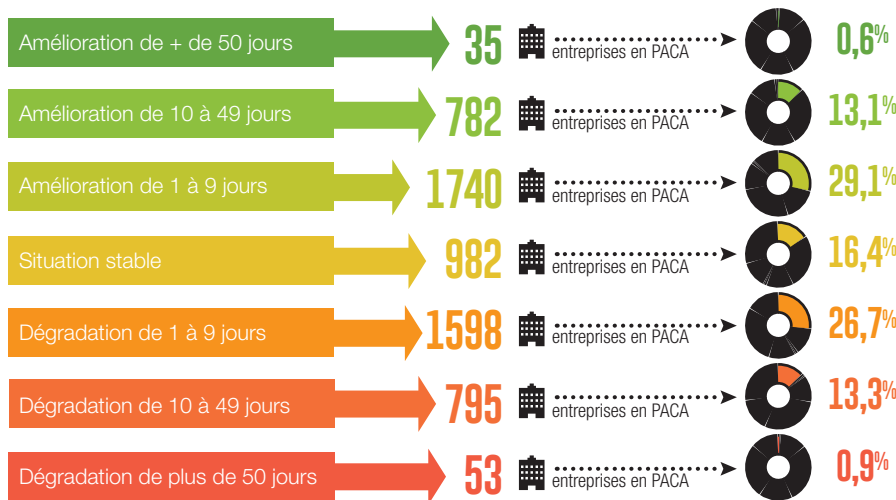
De décembre 2012 à février 2014, le secteur du BTP connaît la plus forte dégradation du comportement de paiement des entreprises (+1,2 jour en moyenne) en PACA. L'industrie connaît quant à elle une moindre dégradation (+0,6 jour) suivie de près par le secteur des services (+0,5 jour). Seul le commerce semble résister.

Près de 43% des entreprises ont vu leur comportement de paiement s'améliorer depuis un an

En comparant la situation des entreprises du panel vis-à-vis de leur com-

portement de paiement d'une année sur l'autre (février 2013 et février 2014), on voit qu'il y a presque autant d'entreprises qui enregistrent une amélioration de leur comportement de paiement qu'une dégradation: 42,8% des entreprises ont amélioré leur délai de paiement alors que 40,9% des entreprises ont enregistré une dégradation entre ces deux dates. 16,4% n'ont pas changé de situation face au règlement de leurs factures, que cette situation soit bonne ou mauvaise. Le "solde de tendance de comportement de paiement" est donc de +1,9 point. Nous verrons, dans les prochaines parutions de notre note conjoncturelle, comment évolue ce solde pour apprécier l'évolution de la situation économique.

«Le crédit inter-entreprise est parfois justifié pour répondre de contraintes, mais sans doute pas à la hauteur des 60 milliards qu'il représente aujourd'hui en France. Au-delà des délais contractuels, et donc acceptés, le retard de paiement handicape l'ensemble des fournisseurs et étouffe les plus petits d'entre eux qui tentent, eux, de respecter les délais de règlement. Les dépôts de bilan sont au plus haut en France et beaucoup sont des structures financièrement fragiles, qu'un retard de paiement a fait basculer vers la défaillance» : Thierry Million, responsable des études chez Altares, Note sur les comportements de paiements 4^e trimestre 2013.



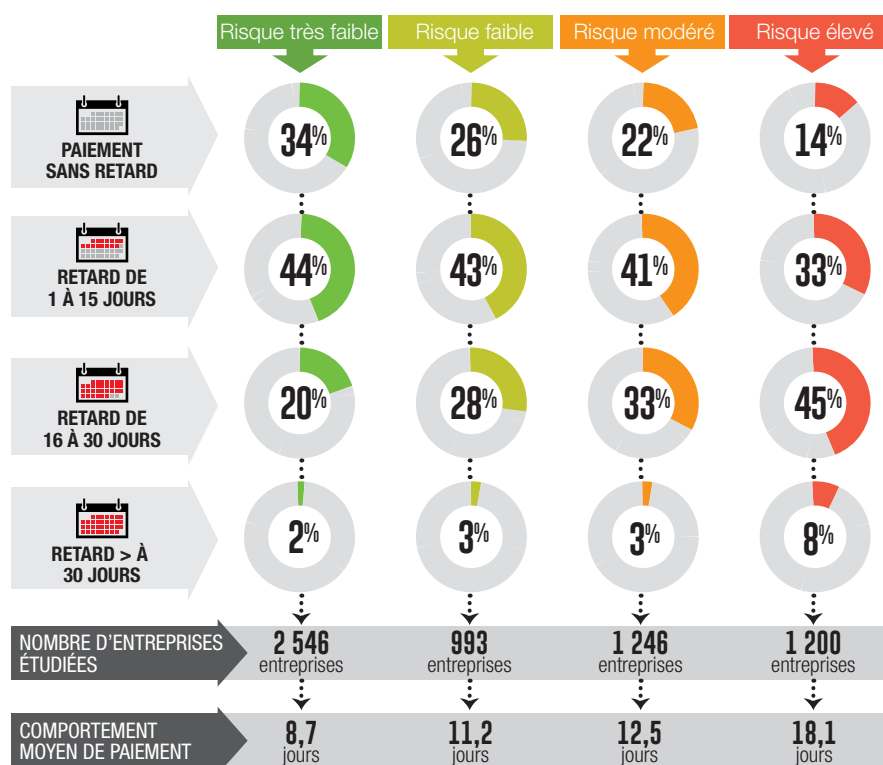
VARIATION DU COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES ENTREPRISES SUR UN AN

3 DE L'OBSERVATION À L'ACTION

Des réalités d'entreprise diverses

Le croisement du score et du comportement de paiement montre que lorsque l'entreprise affiche un score élevé (risque très faible), près d'un tiers des entreprises paient leurs fournisseurs sans retard, tandis que 44% les paient avec un retard qui ne dépasse toutefois pas 15 jours. Seules 2% d'entre elles paient au-delà de 30 jours. En revanche, parmi les entreprises notées défavorablement (risque très élevé), 14% paient leurs fournisseurs sans retard et 8% dépassent les 30 jours de retard de paiement.

Ce croisement montre que, globalement, lorsqu'une entreprise se porte bien, elle paie ses fournisseurs à temps. Cependant, même si la santé économique de l'entreprise est bonne, celle-ci peut parfois payer ses fournisseurs très en retard. Le retard de paiement peut même être une stratégie utilisée par certaines entreprises, comme par exemple dans le secteur de la grande distribution, illustrant un rapport de force favorable vis-à-vis des producteurs. A l'inverse, même si la santé économique de certaines entreprises ne semble pas bonne, quelques unes font l'effort de payer leurs fournisseurs à temps. En moyenne, les entreprises qui affichent un risque très faible paient leurs fournisseurs avec 8,7 jours de retard et celles qui présentent un risque très élevé avec 18,1 jours.



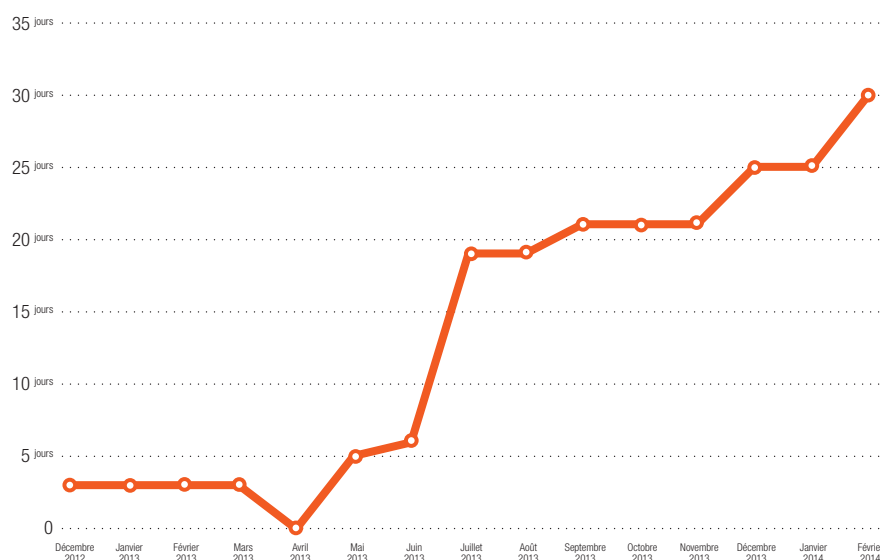
Comment repérer les entreprises en difficulté pour sauvegarder l'emploi ?

Le comportement de paiement des entreprises est une variable très conjoncturelle qui permet de repérer très rapidement les entreprises qui rencontrent des difficultés. À l'inverse, il peut traduire un redressement significatif d'une entreprise grâce à des prêts bancaires, une prise de participation au capital...

↑ COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEUR NIVEAU DE RISQUE DE DÉFAILLANCE (SCORE) EN FÉVRIER 2014

Selon une étude Deloitte-Altarex : « parmi les premières causes de faillites d'entreprises, les retards de paiement sont cités dans 25% des cas. Le crédit fournisseur est le reflet des relations de pouvoir avec les grandes entreprises d'un côté et les PME de l'autre, et un déséquilibre estimé à 13 milliards d'euros au bénéfice des premiers et aux dépens des seconds. Les PME se trouveraient ainsi mises à contribution, dans des proportions croissantes, pour financer les entreprises plus importantes en taille, situation qu'elles sont de moins en moins nombreuses à pouvoir assumer. »

**EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION
DU COMPORTEMENT DE PAIEMENT
D'UNE ENTREPRISE QUI RENCONTRE
DES DIFFICULTÉS**



Le partenariat 2SEPACA a mis au point des outils d'analyse à partir de la base de données Altares qui permettent de repérer les entreprises en difficulté selon leur comportement de paiement : retard de paiement dépassant 30 jours sur le dernier mois ou au cours du trimestre précédent, hausse du délai de paiement de plus de 10 jours sur un an. Le suivi du comportement de paiement de chaque entreprise est réalisé sur les 15 derniers mois à partir des fiches individuelles, ainsi que l'évolution du score et l'analyse des principaux ratios issus de son dernier bilan.

L'objectif est la signalisation d'une alerte en vue d'agir sur la trajectoire des entreprises fragilisées, avant que leurs difficultés ne s'aggravent. L'enjeu majeur est bien l'anticipation des défaillances afin d'agir auprès des entreprises en difficultés pour éviter leurs disparitions et la perte des emplois associés.

Un exemple de dégradation du comportement de paiement d'une entreprise

Cette entreprise d'une dizaine de salariés spécialisée dans le transport routier voit son comportement de paiement

se dégrader régulièrement depuis l'été 2013. En février 2014, elle atteint les 30 jours de retard de paiement et vient d'apparaître dans les alertes du mois de l'outil 2SEPACA. Cette détection va permettre de mobiliser les opérateurs économiques pour l'aider à analyser sa situation interne si besoin (négociation avec son banquier, conseils de gestion, contacts avec le tribunal de commerce...) et rechercher des solutions.

Détecter les entreprises en bonne santé au travers de leur score et les accompagner dans leur croissance

Par ailleurs, un score élevé et durable, ou en croissance, est un indicateur de bonne santé économique. Les entreprises présentant ces profils peuvent également être suivies et analysées au travers de leurs ratios de bilan et de leurs effectifs. Leur développement peut être anticipé et accompagné par les institutions, avec, par exemple, une démarche concertée autour du foncier ou de l'immobilier, voire des besoins de financement, dont ces entreprises auraient besoin pour conforter leur croissance et favoriser l'emploi.

Ce qu'il faut retenir...

Cette nouvelle publication, consacrée à la santé financière des entreprises de plus de 10 salariés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'appuie sur les résultats et comportements récents de 6 000 entreprises.

Nos deux principaux indicateurs, à savoir le score de chaque entreprise issue d'un ensemble de données de bilan d'une part et le comportement de paiement auprès des fournisseurs d'autre part, rendent compte d'une réalité contrastée et changeante :

- 20% des entreprises ont un risque élevé de défaillance à terme si l'on se fie à leur score bilanciel, tandis qu'un peu plus de 3% d'entre elles possèdent d'importants retards de paiement (supérieur à 30 jours). 7 400 emplois dépendent de ces entreprises en grande difficulté de paiement, qu'ils soient localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (majoritairement) ou à l'extérieur de la région. Les difficultés sont plus fréquentes dans les Bouches-du-Rhône qu'en Vaucluse par exemple ; dans le BTP que dans le commerce ; dans les TPE-PME plutôt que dans les grandes firmes ;
- dans la période récente cependant, les entreprises ont plus souvent amélioré que dégradé leur cotation (le solde est positif de 6,5 points), plus réduit qu'augmenté leurs retards de paiement à l'égard de leurs fournisseurs (solde positif de 1,9 point). Ceci semble indiquer que l'on assiste en ce début 2014 à une stabilisation de la conjoncture, ... avant une possible amélioration de la situation des entreprises de la région ? S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur le sujet, des signes d'espoir apparaissent... Ceux-ci se concrétiseront-ils à l'automne ?

Contacts

Comité technique du partenariat 2SEPACA

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Baptiste CHABERT
✉ jbachabert@regionpaca.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claudie BOUSQUET-SILVA
✉ claudie.bousquet@paca.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur

Odile SOLIVERÈS
✉ odile.soliveres@cote-azur.cci.fr

Nicole COJEAN
✉ nicole.cojean@cote-azur.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse

Anne-Valérie RAMAT
✉ avramat@vaucluse.cci.fr

Ludovic MANIEZ
✉ lmaniez@vaucluse.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

Sylvie DANTZER
✉ sylvie.dantzer@var.cci.fr

Catherine POUILLAIN
✉ catherine.poullain@var.cci.fr

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Patrick TANGUY
✉ p.tanguy@agam.org

Catherine ARAGNOL
✉ c.aragnol@agam.org

Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Gilles D'APOLITO
✉ g.dapolito@aupa.fr

Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AUDAT)

Marion BAGNIS
✉ bagnis@audat.org

Partenaires associés

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes

Françoise BERNERD
✉ f.bernerd@hautes-alpes.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

Delphine PAULEAU
✉ dpauleau@arles.cci.fr

Démarche partenariale 2SEPACA

Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois en PACA

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 91 57 50 57

www.regionpaca.fr



CCIR Provence-Alpes-Côte d'Azur

8, rue Neuve Saint-Martin
CS 81880
13221 Marseille Cedex 1
Tél. : 04 91 14 42 00

www.paca.cci.fr



Ville de Marseille

Direction de l'Attractivité Économique (DAE)
40, rue Fauchier
13233 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 91 55 11 11

www.marseille.fr



AUPA

Le Mansard - Bât C
Place Martin Luther King
Avenue du 8 mai 1945
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 23 12 17

www.aupa.fr



AUDAT

Parc technopôle Var Matin
293, route de la Seyne-sur-Mer
83190 Ollioules
Tél. : 04.94.62.20.71

www.audat.org



AGAM

Louvre & Paix
49, La Canebière CS 41858
13221 Marseille Cedex 01
Tél. : 04 88 91 92 90

www.agam.org